

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet RECYCLA 69 sur la commune principale de l'AIOT Avenue Louis Mouillard 69500 BRON.

La référence de votre dossier est A-3-N8UHCPGP3Q et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 01/03/2023 à 17h17 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **91303082100015**

Raison sociale **A TP**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

77 RUE PAUL ET MARC BARBEZAT

69150

69150 DECINES CHARPIEU

Signataire

Nom :

Prénom : _____

Qualité : _____

Référent

Nom : /

Prénom : _____

Fonction : _____

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **RECYCLA 69**

Description des activités :

Nous avons pour projet de créer la SARL RECYCLA69 en association de 3 holdings de 3 entreprises de travaux publics différentes : Legros TP, Archimbaud TP, S2A TP. Cette société est en cours de création, c'est pourquoi nous réalisons la demande une des holding qui deviendra associée, la Holding A TP. Notre objectif est de développer la revalorisation de matériaux inertes et non polluants issus de notre activité et de celle du BTP de la région en créant une plateforme de recyclage/station de transit. Le terrain choisi est en location situé sur le site de l'aéroport de Bron, le propriétaire est Vinci, il est en face d'une plateforme de recyclage d'un confrère avec qui nous entretenons de bonnes relations. La superficie du terrain est de 6 555 m2. Notre site mobilisera une chargeuse sur pneu, un bungalow aménagé et un employé. Pour la première année nous réaliserons des campagnes de concassage : - Modèle Mc Closkey I34R, concasseur mobile à percussion 187kw Il est possible, suivant nos besoins en concassages, que nous investissions dans un concasseur sur site la 2ème année. L'activité concassage fonctionnera de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Les horaires d'ouvertures de la plateforme : 7h00 - 12h00 et 13h00 à 17h30. Selon les demandes de l'aéroport et le bien être du lieu, nous avons prévu de mettre en place un système de brumisateur pendant l'activité de concassage et de créer un rideau végétalisé d'arbres et arbustes naturels sur le pourtour du terrain.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **OUI**

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R.181 46 du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité ou proximité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

Interactions de l'installation avec les installations existantes :

Nous sommes nous le régime des autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constructives de droits réels, le terrain "Parking derrière le H14", situé sur l'aéroport de Lyon Bron est destiné à l'exercice de stockage des matériaux (terre, cailloux, béton) de démolition et la transformation de ses produits par criblage et concassage. Nous signons un bail de 5 ans reconductible non tacitement, selon les futurs projet sur ce lieu. Nous en sommes informés et prévoyons notre prévisionnel sur cette période.

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Aéroport de Bron

Avenue Louis Mouillard

69500 BRON

X : 850450

Y : 6516350

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2515-2-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	Puissance maximale 187 kW	D	
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres	Superficie de l'aire de transit 6555 m ²	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **400**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Nous n'accepterons sur site que les bennes triées sur chantier, donc que les matériaux recyclable. Il est quand même prévu en cas de déchets, la récupération de ceux par la pose d'une benne sur site puis évacuation dans une décharge appropriée.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

une borne a incendie est présente sur le site Nos engins et bungalow seront équipés de d'extincteurs adapté à l'activité avec un contrôle régulier suivant la réglementation

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Capture d'écran 2023-03-01 171611.png

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

planCadastralNormalise 1-2000.pdf

Liens et interactions d'une nouvelle installation avec les installations existantes :

PROJET H14 021122.pdf